



**HAL**  
open science

# Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire

Caroline Leininger-Frézal

► **To cite this version:**

Caroline Leininger-Frézal. Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. Penser l'éducation, 2013, Hors-série. hal-01950917

**HAL Id: hal-01950917**

**<https://hal.science/hal-01950917v1>**

Submitted on 11 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.

## **Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire.**

Caroline Leininger-Frézal  
Maitre de conférences  
Université Paris 7 Diderot  
UMR 8504 Géographie-cités, équipe E.H.GO

### Résumé :

L'éducation à l'environnement et/ou au développement durable mobilise des acteurs variés dans et en dehors de l'école parmi lesquels figurent des associations, des entreprises, des collectivités territoriales et des institutions (para)publiques. Ces parties prenantes travaillent ensemble et constitue un système d'acteurs dont les associations sont les moteurs. Ce système, bien qu'efficace, génère des inégalités entre les territoires et entre les publics. Il est aujourd'hui fragilisé par la redéfinition des liens avec les collectivités territoriales.

Mots clés : éducation à l'environnement et/ou développement durable – territoire- système d'acteurs - inégalités

The environmental education and / or sustainable development mobilizes various stakeholders who include associations, companies, local authorities and public institutions. These stakeholders work together. They form a system of actors whose associations are driving. This system, while effective, generates inequalities between regions and between public. It is now weakened by redefining the relationship with local authorities.

Key words : environmental education and / or sustainable development – territory - system of actors- inequality

L'éducation à l'environnement et/ou au développement durable (EEDD) tend aujourd'hui à se diffuser dans des sphères sociales variées. La généralisation est devenue un principe de la politique éducative scolaire dans le domaine (circulaire n°2004-110 du 8-7-2004). Paradoxalement, la visibilité sur ce qui est réellement mis en œuvre en EEDD est faible. La complexité et l'hétérogénéité des parties prenantes mobilisées expliquent en partie ce constat. Conscients du problème, les acteurs associatifs et les collectivités territoriales réfléchissent actuellement à des outils<sup>1</sup> qui pourraient faciliter le recueil des actions et des projets réalisés en EEDD. C'est dans cette même perspective, qu'a été entreprise la recherche<sup>2</sup> présentée ici. Il s'agit d'identifier les acteurs de l'EEDD, les liens existants entre eux, les modalités de leurs actions et le territoire sur lequel ils exercent.

Le territoire est ici entendu dans une acception géographique du terme. Il ne s'agit pas seulement de l'espace approprié (Brunet, Ferras et Théry, 1992, p. 480), c'est-à-dire de l'espace occupé, géré, aménagé par les hommes. C'est également l'espace dans lequel un individu ou un groupe d'individus se projette. Le territoire a une dimension identitaire et

---

<sup>1</sup> Le réseau de l'ARIENA (association régional d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace) est le premier à avoir mis en place un tableau de bord recensant les actions d'EEDD réalisées par ses membres en Alsace. Depuis plusieurs autres réseaux (GRAINE- groupement régional des associations d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace) réfléchissent à l'utiliser d'un outil semblable.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une recherche doctorale menée sous la direction d'Isabelle Lefort : LEININGER-FREZAL, C. (2009) *Le développement durable et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et territoires*. Thèse de doctorat, Université Lyon 2. Disponible à : [www.theses.fr/150238517](http://www.theses.fr/150238517)

**Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.**

idéelle forte. Penser les territoires de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable, c'est donc localiser mais aussi comprendre le rapport des parties prenantes au territoire. Les parties prenantes désignent l'ensemble des acteurs individuels ou collectifs qui interviennent dans le champ de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable (Stanford Research Institute, 1963 (cité par Freeman, 1984) ; Leininger-Frézal (2009) ; Frézal et alii (2011)). Ils peuvent être de taille et de nature différentes. Ce sont des enseignants, des écoles, des associations d'éducation non formelle, des collectivités territoriales, des entreprises, des agences ou des institutions publiques etc<sup>3</sup>. Le contexte et la nature de leur intervention varient également. Certaines parties prenantes financent des actions, d'autres conçoivent des outils pédagogiques, d'autres encore font des actions en face à face avec le public. Enfin, les différentes parties prenantes ne se positionnent pas forcément de la même manière dans le champ. De l'éducation à l'environnement à l'éducation au développement durable, la palette des postures revendiquées est large. Pour éviter de buter sur les mots et les différents courants auxquels ils renvoient, la recherche présentée ici s'est intéressée à l'ensemble des parties prenantes qui assumaient mettre en œuvre de manière directe ou non, de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable.

Au regard de l'ampleur des investigations possibles, le champ de cette recherche a été limité à l'académie de Lyon (Ain, Rhône, Loire) et au thème de l'eau. L'eau ne constitue pas une entrée thématique mais un carottage de l'échantillon étudié. En effet, le thème de l'eau est un des principaux thèmes explorés en EEDD, au coude à coude avec les déchets. L'entrée par le thème de l'eau permet ainsi de tracer un tableau relativement fiable des parties prenantes de l'EEDD et de leurs territoires tout en rendant possible la collecte de données nécessaires à ce travail.

Cette recherche doctorale s'ancre dans une méthodologie d'observation participante puisque l'auteur, occupait au cours de la recherche, les fonctions de professeur-relais au GRAINE Rhône-Alpes, réseau régional des acteurs de l'EEDD et enseignante d'histoire-géographie en collège, en charge du projet d'établissement en démarche de développement durable (E3D). Les résultats présentés dans cet article s'appuient plus particulièrement sur un corpus de 63 entretiens<sup>4</sup> menés auprès des parties prenantes de l'académie de Lyon impliqués dans l'EEDD sur le thème de l'eau. Ces entretiens semi-directifs à questions ouvertes (Boutin, 1997) ont permis ensuite de recueillir l'ensemble des actions d'EEDD réalisées (sur le thème de l'eau) au cours d'une période de référence : l'année scolaire 2005-2006. Les actions comptabilisées relèvent tant de l'information (conférences, stand dans des manifestations publiques etc.) que de la formation ou de l'animation. Le recueil de données a été parfois épique, certaines associations ne conservant ces données que sous la forme papier. Il n'est donc pas possible de garantir l'exhaustivité des données recueillies. Néanmoins, la base des données est relativement complète et fiable dans la mesure où les données des parties prenantes finançant des actions et celles en réalisant ont été recoupées.

L'ensemble des analyses réalisées mettent en évidence l'importance des interrelations entre les parties prenantes. L'EEDD est organisée autour d'un système d'acteurs dans lequel le partenariat est un savoir-faire, une valeur et une nécessité. Dans ce système, toutes les parties prenantes ne disposent pas d'un pouvoir et d'une légitimité identique. Ce système est polarisé par les parties prenantes associatives. La première partie de cet article montrera comment

---

<sup>3</sup> Le protocole de recherche a exclu les communes ou communautés de communes. Seules les agglomérations ou communauté d'agglomération ont été inclus dans la recherche.

<sup>4</sup> En réalité, le nombre d'entretiens menés est supérieur à 80 mais une partie des parties prenantes rencontrées ne réalise pas d'EEDD sur le thème de l'eau. Ces acteurs n'ont pas été pris en compte dans les analyses.

Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.

l'émergence d'un réseau dense d'acteurs constitue un atout pour la généralisation de l'EEDD sur un espace. En creux, cela signifie que certains espaces ne sont pas des territoires de l'EEDD : ils bénéficient d'un réseau d'acteurs peu dense, voire inexistant, et par conséquent peu d'actions d'EEDD sont réalisées. La seconde partie s'attachera à expliquer pourquoi certains espaces ne disposent pas du système d'acteurs nécessaires à la généralisation de l'EEDD et comment les systèmes d'acteurs actuellement en place sont aujourd'hui fragilisés.

## 1. L'EEDD, un système polarisé de parties prenantes associatives

Le partenariat est un principe clé de l'EEDD.

### a. L'interconnexion des acteurs de l'EEDD

La diversité des parties prenantes de l'EEDD a constitué le premier problème méthodologique de cette recherche doctorale: comment appréhender les liens entre les parties prenantes et comment caractériser ces liens. Les entretiens ont permis d'identifier les partenaires de chaque acteur rencontré et de caractériser la nature de leurs liens en mobilisant le gradient de partenariat défini antérieurement par Lucie Sauvé (2001-2002, p.25) et présenté ci-dessous.

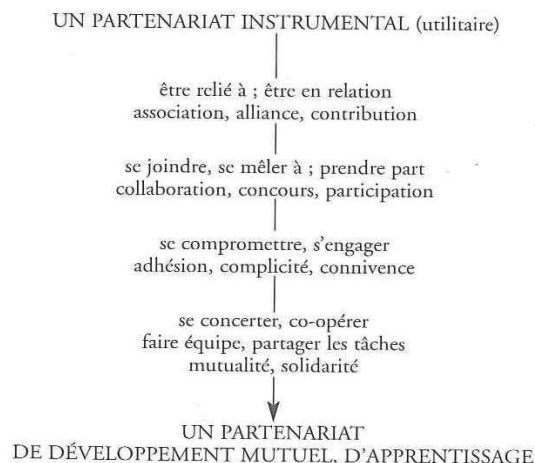
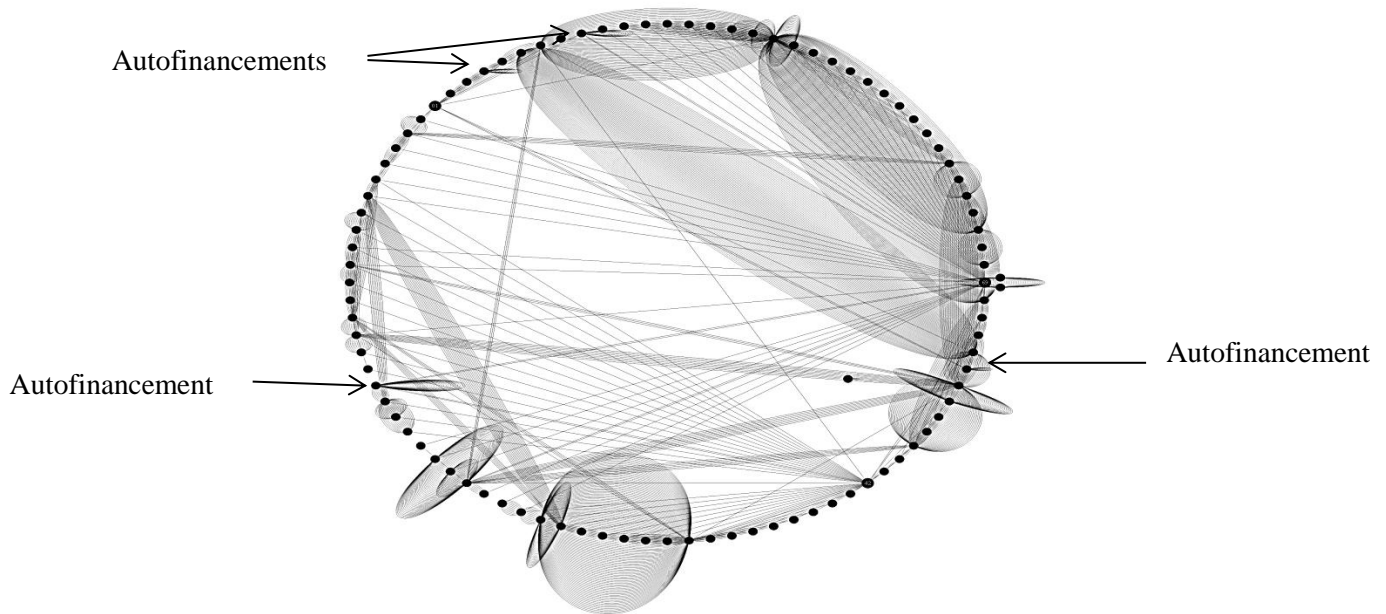


Figure 1 Un « gradient » de partenariat (SAUVE, 2001-2002, p.25).

L'identification et la qualification des liens, un à un, ne permet pas de dégager une vision d'ensemble. Il a donc fallu mobiliser un indicateur de nature quantitative cette fois : les liens financiers existants entre les acteurs de l'EEDD dans l'académie de Lyon entre septembre 2005 et juin 2006. Il ne s'agit pas de réduire les partenariats à des liens financiers mais de considérer que ces derniers permettent d'apprécier les relations existantes entre les parties prenantes en jeu. C'est ce que représente la figure 2 ci-dessous.

Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.



**Figure 2 Les liens financiers entre les parties prenantes de l'EEDD dans l'Académie de Lyon. (Leininger-Frézal, 2009)**

Sur cette figure, chaque point constituant le cercle est un acteur et chaque ligne représente le financement d'une action EEDD au cours de l'année scolaire 2005-2006. Les zones grisées correspondent à une superposition de lignes, donc de liens financiers. La figure met en évidence la très forte interconnexion des parties prenantes entre elle. Les actions d'EEDD sont issues d'au moins un partenariat dans la quasi-totalité des cas. Les actions autofinancées sont rares (boucles indiquées sur la figure). Le partenariat est un principe du système des acteurs de l'EEDD.

Le partenariat est un principe de fonctionnement du système d'acteurs de l'EEDD dans l'académie de Lyon. Les collectivités territoriales et les institutions publiques interrogées recourent, pour la quasi-totalité d'entre elles, à des partenaires associatifs pour réaliser des actions d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. L'intervention en face-à-face est exceptionnelle (2 collectivités sont concernées sur l'ensemble de celles rencontrées). Le recours à des associations sanctionne la reconnaissance de leurs compétences pédagogiques et éducatives notamment en animation et en ingénierie pédagogique (capacité à créer des interventions et des outils), compétences dont les collectivités se sentent dépourvues. C'est dans la même perspective que s'inscrivent les partenariats engagés en milieu scolaire. Pour les associations, le partenariat permet de financer leurs projets et assoit la visibilité et la légitimité de leurs actions. C'est aussi la reconnaissance que leurs actions d'EEDD ont une utilité publique et qu'elles font parties des missions de service publique des collectivités territoriales. Finalement, le partenariat est plus qu'un principe, c'est une nécessité liée à la complémentarité des compétences des parties prenantes, et une valeur affichée et revendiquée par chacune d'entre elles. Toutes les parties prenantes n'ont pas une légitimité, un pouvoir et un poids identique dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable (Frézal et alii, 2011). Certaines de ces parties prenantes ont un rôle polarisateur.

## **b. La polarisation du système d'acteurs de l'EEDD**

Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.

Contrairement à la figure précédente, la figure 3 représente les parties prenantes pondérées en fonction du volume d'actions réalisées au cours de l'année 2005- 2006. Les cercles les plus gros représentent des acteurs qui ont réalisés, ou financés plus de 365 actions dans l'année. La taille du cercle est ensuite décroissante en fonction du nombre du volume d'actions entrepris, comme l'indique la légende en haut du graphique. La couleur des cercles indique la nature de l'acteur représenté, en vert figure les associations et en rouge les institutions publiques ou les collectivités territoriales<sup>5</sup>.

On voit que les associations polarisent autour d'elle un nombre parfois très important de collectivités territoriales, alors que ces dernières sont en partenariat avec un nombre souvent restreint d'associations. Cela correspond à une stratégie assumée des associations qui veulent assurer leur sécurité financière. C'est un élément récurrent dans les entretiens réalisés. En démultipliant les partenaires financiers, les associations ne sont pas dépendantes d'un partenaire en particulier et de sa politique. La figure montre aussi qu'il existe des sous-systèmes d'acteurs localisés

Pour respecter la confidentialité<sup>6</sup>, nous n'avons pas indiqué la localisation de ces sous-systèmes d'acteurs. Néanmoins, nous pouvons constater que certains territoires ont un réseau dense d'acteurs de l'EEDD, qui travaillent ensemble et qui développent un savoir-faire spécifique ancré sur le territoire.

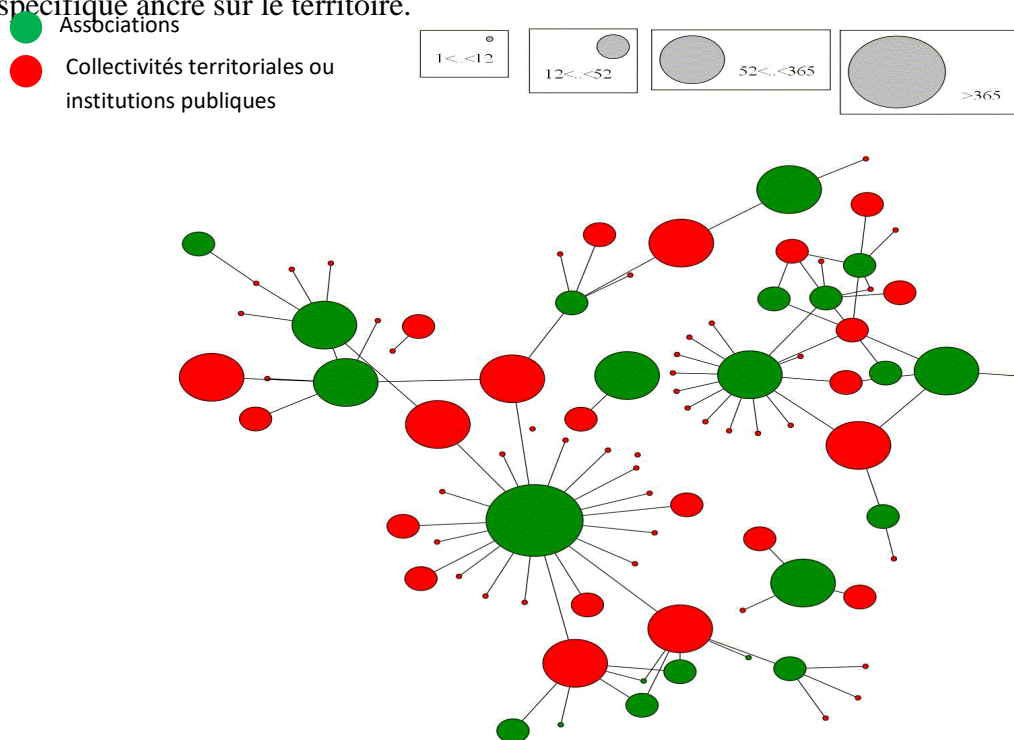


Figure 3 L'EEDD, un milieu polarisé par les associations (Leininger-Frézal, 2009)

Le territoire est le point de départ des actions éducatives en EEDD. C'est un principe qui est mis en avant dans les entretiens réalisés avec les associations notamment. Sur ces territoires, des lieux spécifiques sont dévoués à l'EEDD et des outils sont créés. Il y a donc une spirale

<sup>5</sup> Les projets menés par les enseignants figurent sur ce graphique de manière indirecte par le biais des actions menées en partenariat avec des collectivités et/ou des associations.

<sup>6</sup> Les parties prenantes ont accepté de nous donner accès à leurs données sous condition de respect de la confidentialité. Localiser les acteurs permettrait à quelqu'un qui connaît le milieu de facilement identifier les acteurs sur le schéma.

Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.

vertueuse qui se met en place et qui est propice à la généralisation de l'EEDD sur un territoire.

Par opposition, certains espaces bénéficient de peu d'actions d'EEDD et disposent d'un nombre faible de parties prenantes engagées dans l'EEDD. Qu'est ce qui explique cette inégale mobilisation des territoires ?

## 2. Les fragilités du système d'acteurs : entre inégalités et fragilités

Les actions de l'EEDD se concentrent dans les pôles urbains de l'académie.

### a. La géographie urbaine de l'EEDD

C'est ce que monte la carte ci-dessous.

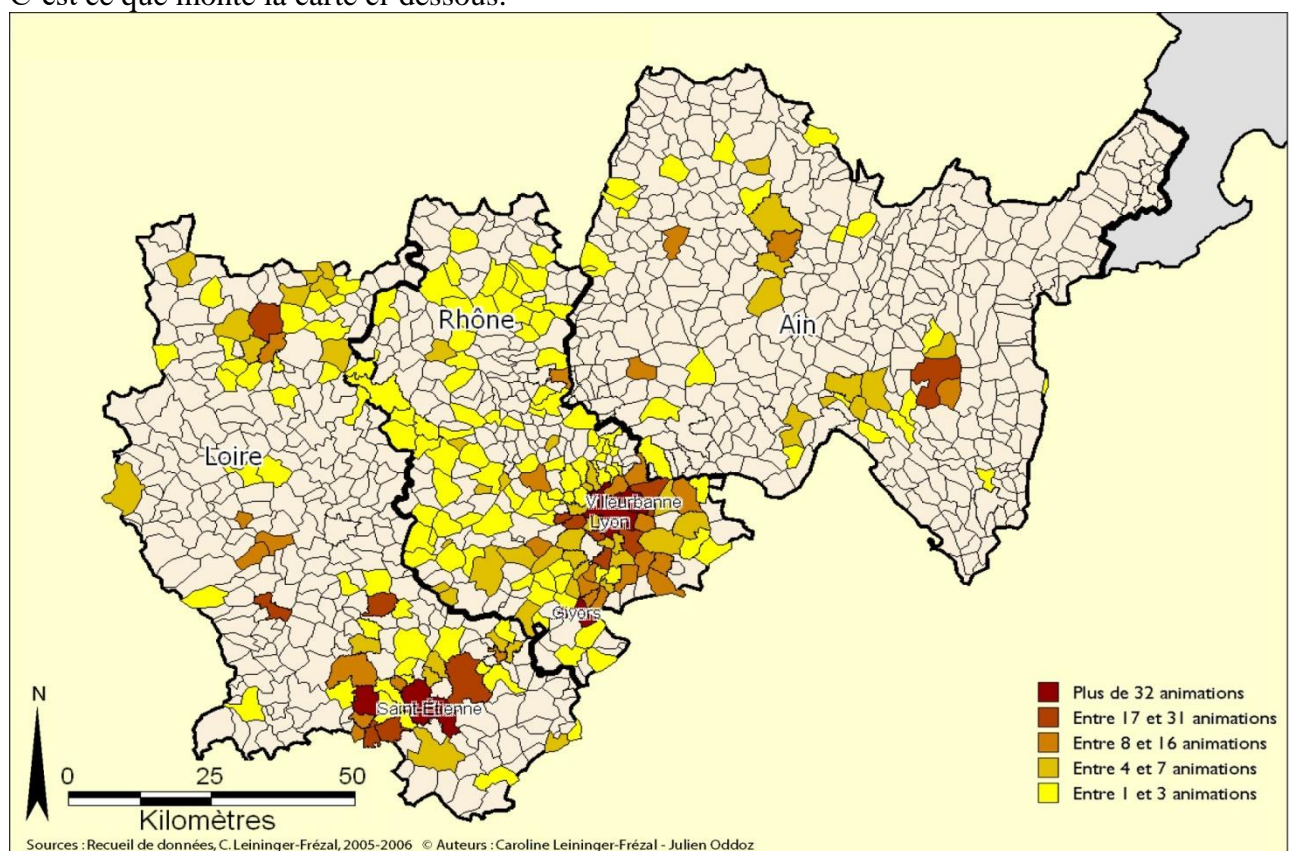
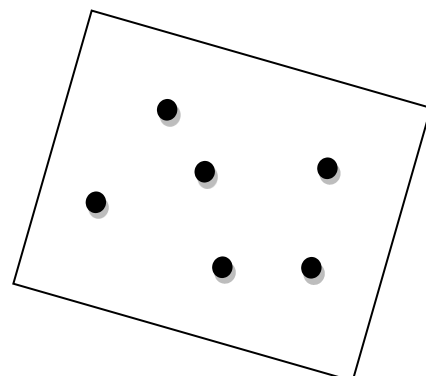


Figure 4 Actions d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable entreprises sur le thème de l'eau dans l'académie de Lyon (2005-2006) (Leininger-Frézal, 2009, p. 133)

C'est à partir de ces pôles urbains que s'organise l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable, ce qui produit trois structures territoriales spécifiques à chaque département.

Figure 5 l'Ain, une organisation constellaire



Dans l'Ain, il n'y a pas (au moment de la récolte de données) de territoires véritablement mobilisés autour de l'EEDD. Des actions sont entreprises de façon ponctuelle et éparpillée sans qu'émerge un système d'acteurs local. La ville de Bourg-en-Bresse n'a pas de véritable politique en matière d'EEDD (au moment de la recherche, ceci n'est plus vrai maintenant) et les actions engagées par les autres parties prenantes (conseil général et agglomération) sont limitées. Le tissu associatif en EEDD, est le moins dense de l'académie et, une partie non négligeable des actions réalisées le sont pas des associations extérieures au département de l'Ain.

La situation est différente dans la Loire où il y a deux pôles d'EEDD qui reposent sur des sous-systèmes d'acteurs localisés, un autour de Roanne et l'autre autour de St Etienne. C'est ce que montre la figure ci-dessous.

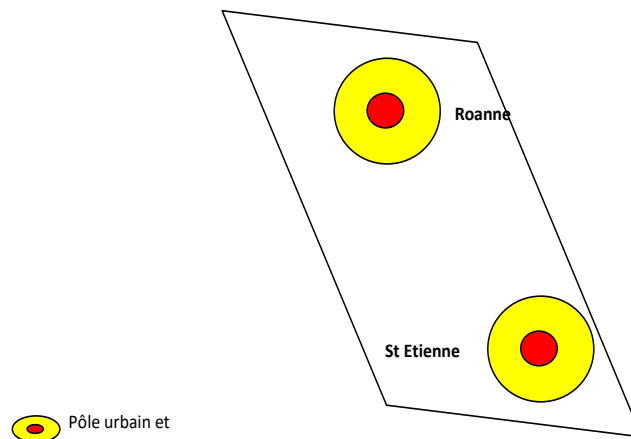
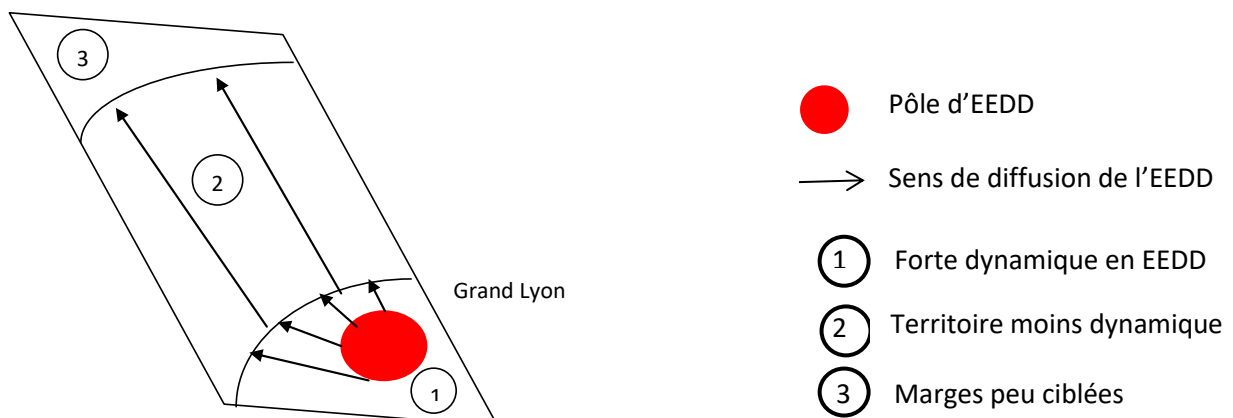


Figure 6 L'organisation bipolaire de l'EEDD dans la Loire

Les politiques d'EEDD mises en place par la ville de Saint-Etienne et son agglomération et celles de la commune et de la communauté de communes de Roanne soutiennent un réseau d'associations qui interviennent ensuite au-delà du pôle urbain. On constate des dynamiques territoriales similaires dans le Rhône. Les actions d'EEDD sont décroissantes de l'agglomération lyonnaise jusqu'aux confins du département comme le montre la figure 7.





Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.

### Figure 7 L'organisation concentrique de l'EEDD dans le Rhône

La polarité de l'EEDD et sa diffusion à partir des espaces urbains est encore plus visible dans le Rhône comme le montre la figure 7. Le Grand Lyon a permis à un réseau très dense d'associations de se développer. En effet, l'agglomération lyonnaise s'est dotée d'un plan d'éducation au développement durable et consacre un budget conséquent à ce domaine. Pour assurer la pérennité de leurs emplois et leurs activités, les associations ont eu ensuite besoin de diversifier leurs partenariats et d'assurer des actions d'EEDD en dehors de l'agglomération. Il y a donc un effet d'entraînement et de diffusion qui bénéficie aux espaces environnants.

Un premier facteur d'explication possible cette répartition a émergé lors des entretiens réalisés dans l'Ain. Il semble que la proximité avec le milieu naturel en zone rurale soit un frein à la mise en place d'actions en EEDD pour deux raisons. D'une part, l'éducation semble secondaire par rapport aux nécessités d'une action sur l'environnement. D'autre part, la proximité avec le milieu naturel donne l'impression qu'une éducation à l'environnement et/ou au développement durable n'est pas nécessaire. Nous n'avons pas pu approfondir cet élément. Il serait nécessaire de travailler autour des représentations que les parties prenantes de l'EEDD ont de l'environnement.

L'analyse de la répartition des actions d'EEDD tend à montrer l'importance du rôle des collectivités territoriales dans l'émergence d'un système local d'acteurs. La localisation principalement urbaine de l'EEDD en est une résultante. Les collectivités territoriales les plus engagées sont des communes ou des regroupements de communes de taille importante (Leininger-Frézal, 2011) auxquels s'ajoute la région Rhône-Alpes. Cette dernière intervenant là où elle est sollicitée, elle n'est pas un facteur de différenciation spatiale fort. Ce sont les grandes villes qui font la géographie de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. Leur engagement croissant au cours de la dernière décennie tend à redessiner le système d'acteurs de l'EEDD.

### **b. Le nouveau dess(e)in du système d'acteurs**

Jusque dans les années 2000, le partenariat entre les collectivités territoriales ou les institutions publiques d'une part, et les collectivités d'autre part, était souvent financé par le biais de subventions. Cela marquait la reconnaissance de l'intérêt public du projet et des actions des associations concernées. Ces subventions pouvaient être liées au fonctionnement de l'association (subventions de fonctionnement) ou bien à un projet particulier (subvention fléchée). La formalisation croissante de politique d'EEDD (charte, plan d'EEDD, agenda 21 etc.) d'une part, et la mise en place d'un nouveau code des marchés publics en 2006, ont conduit les collectivités à recourir de manière croissante à des procédures d'appel d'offres pour afficher leur politique mais également pour se couvrir sur le plan juridique. Rien n'empêche légalement une collectivité de subventionner des associations mais la méconnaissance juridique d'une part et le risque encouru en cas de non-respect de la loi (responsabilité pénale), poussent les élus à faire des appels d'offres.

Le recours à des marchés publics contribue à redéfinir les rapports entre les parties prenantes publiques (collectivités, institutions) et privés. L'initiative du projet n'émerge plus de la société civile mais de la collectivité qui en définit le contenu, ce qui change la nature des liens entre les parties prenantes et leurs rôles respectifs. D'un partenariat donnant-donnant où les deux parties travaillent ensemble, la collectivité devient maître d'œuvre et l'association (ou

**Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.**

l'entreprise) qui répond à l'appel d'offres, un prestataire de service. C'est une transformation profonde des liens entre les parties prenantes.

Les appels d'offres participent aussi de la mise en concurrence des associations entre elles et avec d'autres acteurs privés notamment les entreprises. Cela fragilise les associations d'EEDD et déstabilise le système d'acteurs tel que nous l'avons décrit précédemment. Les associations d'EEDD ont l'habitude de travailler ensemble. Elles appartiennent généralement à des réseaux régionaux et nationaux (GRAINE, Ecole et Nature, Vivacité, Collectif français d'éducation à l'environnement vers un développement durable etc.). La mise en concurrence des associations les unes avec les autres peut être source de tensions entre elles au sein de ces réseaux. Ce sont ces mêmes réseaux qui par ailleurs, soutiennent et promeuvent l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable et sa diffusion. Le premier point de débat ou de tensions est de savoir s'il faut ou non répondre à des appels d'offres. D'un côté, il y a les tenants de l'éthique du refus pour qui les appels d'offres sont une entrée inacceptable des associatifs dans une économie de marché. De l'autre, il y a ceux qui défendent le principe de réalité et la nécessité financière de maintenir une activité pour les salariés de l'association. Les associations sont aussi en concurrence avec les acteurs privés avec lesquels elles ne se battent pas à armes égales. Elles n'ont pas toujours le personnel et les savoir-faire suffisant pour répondre aux marchés publics : veille, conseil juridique, montage du dossier etc.

Derrière la question des marchés publics se cache un autre débat qui dépasse le champ de l'EEDD, mais qui l'impacte fortement : les associations sont-ils des acteurs économiques comme les autres ? Ces dernières ont connu dans le champ de l'EEDD comme ailleurs, une forte professionnalisation de leur activité. Elles ont recruté des salariés qualifiés qui assurent une partie conséquente de leurs activités. Cela accroît la qualité du travail associatif mais augmente par ailleurs la charge financière. Pour maintenir les emplois, les associations doivent chercher des sources de financement. C'est là que la frontière entre association et entreprise est parfois mince. Cette recherche les inscrit dans une logique économique et financière. On pourrait de manière caricaturale penser que les associations cherchent à maintenir leur chiffre d'affaires comme le ferait une entreprise. Néanmoins, ce qui distingue les associations des entreprises, c'est le projet d'utilité collective qui motive leurs actions, l'implication des bénévoles qui portent l'association et leur caractère non lucratif.

Or le recours aux marchés publics constitue une menace pour les projets associatifs. Nous l'avons dit, le projet n'émerge plus de l'association mais de la collectivité. De plus, certaines collectivités intègrent dans le cahier des charges de leurs appels d'offres, les caractéristiques des projets associatifs subventionnés auparavant, ce qui est une forme d'appropriation du ou des projets associatifs et par conséquent une dépossession de l'identité et de la raison d'être des associations concernées. Dans certains cas, c'est même un vol de propriété intellectuelle quand ce qui est repris, est une production pédagogique propre à l'association : outil, animations etc. Il arrive que le projet associatif soit repris par la collectivité pour pérenniser les liens antérieurs avec l'association et s'assurer que cette dernière remporte l'appel d'offres. Sur le plan légal, c'est un trucage du marché public : c'est illégal. Cette pratique reflète plus une mauvaise connaissance de la loi qu'une volonté de la contourner.

La montée en puissance des collectivités territoriales appuie la diffusion de l'EEDD mais paradoxalement déstabilise le système d'acteurs en place. Un système étant un ensemble d'éléments en interaction, son équilibre est dynamique. Nous allons vers un renouvellement du système d'acteurs. On peut émettre l'hypothèse que dans quelques années, ce ne soit plus

**Leininger-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. », *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.**

les associations mais les collectivités qui polarisent l'EEDD. Cela pose la question du champ d'interventions des collectivités territoriales.

### **c. La sectorisation de l'EEDD**

Les collectivités territoriales n'ont de compétences pour faire de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable car cela n'existe pas en droit français. On parle d'informations sur l'environnement ou bien de compétences environnementales (gestion de l'eau, des déchets ...). Chaque collectivité s'approprie donc l'EEDD selon des modalités qui lui sont propres. Les entretiens ont permis de montrer qu'elles le font soit par le biais de leurs compétences en matière d'éducation, soit par le biais de leurs compétences environnementales.

Cela crée des niches éducatives qui concentrent la majorité des actions d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. La première cible est le public scolaire. D'après les données recueillies dans l'académie de Lyon, les scolaires, tous niveaux confondus, représentent 98% des actions dans l'Ain, 94 % dans la Loire et 82 % dans le Rhône (données structures). C'est le primaire, plus particulièrement le cycle 3 (CE2, CM1, CM2) qui bénéficie le plus largement des actions d'EEDD avec 64% des actions recensées. Il est intéressant de constater qu'il existe une forte césure avec le secondaire. Les classes de 6ème et 5ème bénéficient encore de quelques actions. En revanche, de la 4ème à la terminale, il y a une très forte baisse du volume d'actions menées et des effectifs touchés. On est loin d'une éducation tout au long de la scolarité comme l'appellent les directives ministérielles et encore plus loin d'une éducation tout au long de la vie. Cette sectorisation de l'EEDD est consciente et assumée dans le discours des parties prenantes. Lors des entretiens, les associations rencontrées ont souvent mis en avant la réceptivité du public primaire à l'inverse de celui du secondaire, et la plus grande facilité à travailler en partenariat avec les professeurs des écoles. Les collectivités territoriales notamment les communes mettent en avant leurs compétences éducatives<sup>7</sup>.

A une sectorisation par public se substitue une sectorisation thématique. En effet, les actions d'EEDD se concentrent sur deux thématiques principales : l'eau et les déchets. Ces thématiques mobilisent d'importants partenaires financiers : les Agences de l'eau et Eco-emballage qui redistribuent les taxes perçues en soutenant entre autres, des actions d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. Ces thématiques correspondent aussi à des domaines dans lesquelles les communes (ou groupement de communes) espèrent avoir un impact de leurs actions éducatives sur le comportement de leurs administrés.

## **Conclusion**

La présence de niches éducatives en EEDD appelle les parties prenantes à une coordination et une concertation des actions menées. C'est aujourd'hui dans cette perspective que travaillent les acteurs de l'EEDD. Dans certaines régions émergent des plateformes régionales de concertation qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes régionales ou leurs représentants à l'image de l'espace régional de concertation (ERC) de Rhône-Alpes. Ces plateformes ouvrent de nouvelles perspectives, notamment celle de discuter, voire de débattre

---

<sup>7</sup> Les départements et la région tiennent respectivement le même discours pour les collégiens et les lycéens.

**Leining-Frézal Caroline, 2013, « Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire.», *Penser l'éducation*, 2013, pp. 625-638.**

des changements en cours dans le système d'acteurs de l'EEDD et de dépasser ses fragilités et ses faiblesses.

### **Bibliographie**

BOUTIN, G. (1997) *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte-Foy : Edition Presses de l'Université du Québec.

BRUNET, R., FERRAS, R. ET THERY, H. (1992). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier/Paris : Reclus/La Documentation Française.

FREZAL, B., FREZAL, J.-C., LEININGER-FREZAL, C., Mathia, T.-G., Mory, B. (2011). *Influence et système. Introduction provisoire de la théorie de l'influence et de la manipulation*. Limonest : L'interdisciplinaire système.

FREEMAN, E.-R. (1984) *Strategic Management: A stakeholder Approach*. Boston: Pitman.

LEININGER-FREZAL, C. (2009). *Le développement durable et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et territoires*. Thèse non publiée, Université de Lyon. SAUVE, L. (2001-2002)